



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et à la résolution 2024-534 adoptée à la séance du 15 octobre 2024, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3, aux jours, dates et heures suivants :

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	21 janvier	18 h 30
Mardi	4 février	18 h 30
Mardi	18 février	18 h 30
Mardi	18 mars	18 h 30
Mardi	1 ^{er} avril	18 h 30
Mardi	15 avril	18 h 30
Mardi	6 mai	18 h 30
Mardi	20 mai	18 h 30
Mardi	3 juin	18 h 30
Mardi	17 juin	18 h 30
Jeudi	3 juillet	18 h 30
Mardi	26 août	18 h 30
Mardi	16 septembre	18 h 30
Mercredi	1 ^{er} octobre	18 h 30
Mardi	18 novembre	18 h 30
Mardi	2 décembre	18 h 30
Mardi	16 décembre	18 h 30

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 octobre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca